



Brossard, ma famille.

Politique familiale



Grandir ensemble



Brossard

Le comité famille



Représentants municipaux

Monique Gagné
Linda Vandal
Christine Maheux

Conseillère municipale et présidente du comité famille
Directrice - Loisir, culture et vie communautaire
Chef de division par intérim - Loisir, culture et vie communautaire

Représentants du milieu

Gladys Quintal
Jean-Claude Major
Flor Rios
Marilyne Robert
Lise Ouellet
Nadine Geneviève Desjardins
Vesna Vésic
Colette Larose

Maison de la famille de Brossard
Club de l'âge d'or « Liberté 50 »
Centre de la petite enfance « Au pied de l'échelle »
Maison des jeunes « L'escalier en mon temps »
Centre de santé et de services sociaux Champlain
Centre de santé et de services sociaux Champlain
Maison internationale de la Rive-Sud
Commission scolaire Marie-Victorin

Ressource-conseil

Denis Guérin

Carrefour action municipale et famille

Cette brochure a été réalisée par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, en collaboration avec la Direction des communications de la Ville de Brossard.

Avec le soutien financier du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine du Québec.

Cette brochure a été imprimée sur papier recyclé et recyclable, contenant 50 % de fibres recyclées postconsommation et fabriqué sans chlore élémentaire et sans acide.

La politique familiale de la Ville de Brossard a été adoptée par le conseil municipal le 17 mars 2008.

Publié par la Direction des communications de la Ville de Brossard
Mai 2008

Dépôt légal : 2^e trimestre 2008
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 978-2-920421-01-1





Table des matières

Mot de la Présidente du comité famille.....	4
Mot du maire.....	5
Avant-propos.....	6
Brossard, de concert avec le milieu et ses familles.....	7
Brossard, sa population et ses familles.....	8
Brossard reconnaît ses familles.....	12
Brossard, une communauté de valeurs.....	13
Brossard s'engage auprès de ses familles.....	13
Brossard agit par principes.....	14
Brossard agit pour le bénéfice de ses familles.....	15
La sécurité publique.....	16
Le loisir, la culture et la vie communautaire.....	16
L'habitation et l'aménagement du territoire.....	17
Le transport.....	18
L'environnement.....	18
Mise en œuvre et suivi de la politique.....	19
Conclusion.....	20
Remerciements.....	21
Bibliographie.....	22

Mot de la présidente du comité famille

À titre de présidente du comité d'élaboration de la nouvelle politique familiale, je suis particulièrement fière de vous présenter le fruit d'une intense année de travail et de consultation.

Issue moi-même d'une très grande famille, j'ai eu le bonheur d'être très tôt sensibilisée à l'importance d'une vie de famille de qualité. Toutefois, la famille d'aujourd'hui n'étant plus à l'image de celle de notre enfance, il nous apparaissait important, voire primordial, de nous pencher sur les réalités présentes et futures de nos familles.

Tout au long de notre démarche, nous sommes allés à la rencontre de familles et d'organismes du milieu, pour nous permettre de mieux nous sensibiliser aux questions familiales et de bien comprendre la réalité du concept actuel de famille.



C'est en étant à l'écoute des familles et des organismes du milieu, que la Ville de Brossard a déjà fait figure de précurseur dans le domaine de la politique familiale au Québec en 1988. C'est dans ce même esprit d'ouverture et de compréhension, que nous avons collectivement travaillé à élaborer cette nouvelle politique familiale, plus adaptée aux problématiques que vivent les familles d'aujourd'hui.

Plus que jamais, le développement d'une municipalité ne peut se dissocier de la recherche du mieux-être des familles qui la composent. Notre nouvelle politique familiale intitulée à juste titre : « Brossard, ma famille », représente donc la réponse de la Ville aux préoccupations de ses citoyens en termes d'intégration, de programmes et d'infrastructures adaptés à la famille.

Je tiens, enfin, à remercier sincèrement l'ensemble des membres du comité que j'ai eu l'honneur et le privilège de présider pour l'excellence de leur travail de recherche et de synthèse, le Carrefour action municipale et famille pour son aide précieuse, mes collègues du conseil municipal pour leur appui indéfectible et tous les employés impliqués pour le temps accordé à l'accomplissement de ce projet.

Monique Gagné

Monique Gagné
Conseillère municipale



Mot du Maire

« Brossard, ma famille » ce titre résume parfaitement la place qu'occupe la famille dans nos préoccupations d'élus municipaux.

Cela est vrai aujourd'hui avec le lancement de notre nouvelle politique familiale. Cela était vrai également il y a vingt ans, lorsque sous l'impulsion d'élus et d'organismes du milieu, Brossard se dotait de la toute première Politique familiale au Québec.

C'était en 1988. Les temps ont changé depuis et la composition des familles aussi. Par contre, la conviction que la famille est au cœur de notre avenir collectif et que la Ville doit contribuer à son épanouissement en lui procurant un environnement propice est toujours bien réelle.

Ainsi, afin de mieux répondre aux réalités sociodémographiques de notre ville et aux profondes mutations de la notion même de famille, survenues en l'espace de deux décennies, nous avons amorcé, il y a un peu plus d'un an, un vaste processus de consultation auprès de nos citoyens, des organismes communautaires et des institutions impliqués auprès des familles.

« Brossard, ma famille », notre nouvelle politique familiale représente l'aboutissement de ce processus et le nouvel engagement que prend notre Ville envers les quelque 20 000 familles qui ont choisi Brossard pour y vivre et y voir grandir leurs enfants et envers celles qui effectueront le même choix dans les années à venir.

Cette nouvelle politique englobe donc la vision que nous avons ensemble su construire, ainsi



que les actions que la Ville compte mettre en place avec ses partenaires, en vue de concrétiser cette vision d'une ville dynamique et accueillante, délibérément tournée vers les familles.

« Brossard, ma famille », est le fruit d'un travail assidu d'écoute et de synthèse. J'aimerais enfin, remercier ici toutes les personnes qui ont participé à ce processus d'une importance capitale pour le bien-être de nos familles et pour le développement de notre ville. J'aimerais notamment souligner le travail exemplaire effectué par les membres du Comité d'élaboration de la politique familiale.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Jean-Marc Pelletier'.

Jean-Marc Pelletier
Maire de Brossard



Avant-propos

Depuis sa première politique familiale en 1988, alors qu'elle s'imposait comme une ville modèle en la matière, la Ville de Brossard a réalisé une multitude d'actions concrètes en faveur de ses familles. Aujourd'hui, sous l'influence d'une société en perpétuel changement, il importe de s'adapter aux besoins des familles et de reconnaître la réalité de celles-ci, de même que les nombreux défis qui ponctuent leur quotidien. Dans cette perspective, une refonte complète de la politique familiale s'imposait. Elle permet à la Ville de Brossard de réaffirmer son intention d'évoluer avec ses familles et de favoriser la mise en place de nouvelles actions exprimant clairement sa volonté de penser et d'agir « famille ».

C'est sur le thème de « Brossard, ma famille. » que le comité a entrepris la démarche d'élaboration de la politique.

Un bref rappel historique nous ramène en 1994, alors que Brossard procédait à la plantation de l'arbre de la famille sur le terrain situé en façade de l'hôtel de ville. Près de cet arbre, une plaque commémorative témoigne de l'importance de la famille. L'image de l'arbre s'impose donc aujourd'hui comme le symbole de la nouvelle politique familiale. Ainsi, tel un arbre, la famille grandit et tisse des liens entre ses membres et entre les

générations. Tel un arbre, la famille prend racine dans la communauté qui lui procure tous les éléments nécessaires à son épanouissement.

Cette politique familiale devient donc un outil de référence indispensable, qui servira aussi bien les divers intervenants du milieu municipal que nos partenaires dans le processus d'amélioration continue de la qualité du milieu de vie des familles.

Cette politique comporte sept sections. La première, relate les principaux faits qui ont ponctué le processus d'élaboration jusqu'à ce jour. La seconde, présente quelques données statistiques qui permettent de situer la famille dans son contexte sociodémographique et socioéconomique. La troisième, propose l'énoncé de reconnaissance des familles. Les trois sections suivantes aborderont respectivement l'engagement de la ville envers ses familles, les valeurs qu'elle entend promouvoir et les principes directeurs de la politique familiale. La septième section, regroupe quant à elle, les éléments du cadre d'intervention de la politique, à savoir les grandes orientations et les objectifs retenus pour chacun des cinq axes d'intervention.

De plus, la Ville désire inscrire cette politique dans un cadre de développement durable qui s'arrime aux autres planifications et politiques de la municipalité. Ainsi, plusieurs de ses engagements recourent des actions déjà prévues dans la planification stratégique et dans son plan directeur d'aménagement. De la même manière, la politique familiale influencera également les futurs programmes et planifications que la Ville voudra mettre de l'avant.



Brossard, de concert avec le milieu et ses familles

Tout au long du processus, Brossard a privilégié une démarche fondée sur le respect des acquis et sur une approche collective qui sollicite la participation des principaux acteurs du milieu. Dans cette perspective et sous la présidence de Madame Monique Gagné, un comité regroupant 14 représentants des milieux communautaire, municipal et institutionnel a été formé. Ce comité a permis, et permet encore, de nourrir la réflexion sur les principaux enjeux et actions à entreprendre pour le bénéfice des familles.

Mentionnons également que le processus mis en place a été ponctué de trois périodes de consultations qui ont permis une écoute active du milieu.

La première avait pour but de dresser le profil de l'intervention municipale. Pour ce faire, un questionnaire a été acheminé aux différents services municipaux. Les résultats attestent que Brossard agit déjà pour ses familles et qu'elle désire s'impliquer davantage auprès d'elles.

Dans un deuxième temps, soucieuse d'améliorer sa compréhension de la réalité des familles, la Ville de Brossard a tenu quatre groupes de discussion dans lesquels, les familles, les personnes âgées, les immigrants et les adolescents étaient invités à donner leur point de vue sur des sujets qui les touchent et qui sont en lien avec leur vie familiale.

Pour conclure, le 20 octobre 2007, la municipalité a invité l'ensemble de la population à réagir sur un avant-projet de politique. Les propos obtenus lors de cette consultation publique ont permis au comité famille d'apporter les dernières modifications à ce qui allait devenir la présente politique familiale.



Brossard, sa population et ses familles

Les données démographiques et socioéconomiques présentées dans ce portrait permettent d'effectuer un bref survol de certaines réalités qui caractérisent les familles de Brossard. Il est important de mentionner que ce portrait ne prétend pas couvrir l'ensemble des facettes de la vie familiale. Les statistiques présentées se veulent davantage un complément à la réflexion collective.

Pour ce qui est des données statistiques que nous retrouvons dans ce portrait, celles-ci proviennent des recensements de 1996, 2001 et 2006 effectués par Statistique Canada.

• Une population en croissance

Selon les données du dernier recensement (2006), la population totale de la ville de Brossard s'établissait à 71 154 habitants, soit une augmentation de 9,4 % depuis 2001.

Pour ce qui est de l'évolution de la population, sur une période de 25 ans, soit de 1981 à 2006, la population de Brossard s'est accrue de 36,2 %, passant de 52 232 à 71 154 habitants. Pour cette même période, l'agglomération et la province affichaient des croissances respectives de 15,2 % et 17,2 %.

C'est au cours de la période de 1986 à 1991 que Brossard a connu sa croissance la plus marquée avec une augmentation de sa population de l'ordre de 12,8 %.



• Une population vieillissante

Tout comme le Québec, la population de Brossard se fait vieillissante : en effet, c'est au niveau des personnes âgées de 65 ans et plus que l'on observe la croissance la plus significative (82,7 %) pour la période de 1996 à 2006. Ce même groupe d'âge représentait, en 2006, 13,1 % de la population totale de Brossard.

On remarque également que c'est au niveau de la population âgée de 40 à 64 ans que l'on retrouve le contingent le plus important (38,9 %). Ce constat laisse anticiper un vieillissement de la population encore plus marqué dans les prochaines années.



- **Des familles et des enfants : croissance et décroissance!**

Sur le territoire de la ville de Brossard, on dénombrait 20 795 familles en 2006 ce qui représente une augmentation de 13 % depuis 1996. Parmi celles-ci, on observe que 86 % étaient biparentales, alors que 14 % étaient monoparentales. On observe également que 64 % d'entre elles ont des enfants à la maison, alors que 36 % sont sans enfants. Entre 1996 et 2006, le nombre de familles sans enfants a augmenté de 46 % alors que le nombre de familles avec enfants est demeuré stable.

En ce qui concerne la taille des familles, on constate que celles constituées d'un seul enfant représentent la majorité (45 %), alors que 40 % avaient 2 enfants et que seulement 16 % comptaient 3 enfants et plus. Les familles comptant 3 enfants et plus ont enregistré la baisse la plus significative entre 1996 et 2006 (-12 %).

Lors du recensement effectué en 2006, on dénombrait, sur le territoire de la ville de Brossard : 23 615 enfants vivant à la maison, ce qui représente une baisse de 3 % par rapport à 1996. De ce nombre, 32 % étaient âgés de 10 à 17 ans, alors que 28 % étaient âgés de 9 ans et moins. Entre 1996 et 2006, on constate une décroissance en ce qui concerne les enfants de 19 ans et moins. Cette décroissance est observable au niveau des enfants de 15 à 19 ans (-17 %), de 10 à 14 ans (-8 %), de 5 à 9 ans (-14 %) ainsi qu'au niveau des enfants de 0 à 4 ans (-9 %). Autre fait notable, on observe une croissance de 58,7 % des enfants de 25 ans et plus qui demeurent la maison.

- **Des familles qui travaillent et qui améliorent leurs conditions financières :**

De façon générale, la période de 1996 à 2006 a donné lieu à une amélioration du revenu médian des familles, tant biparentales que monoparentales. Ainsi, pour cette période, le revenu médian des familles brossardoises a connu une hausse de 25 % passant de 54 855 \$ à 68 555 \$

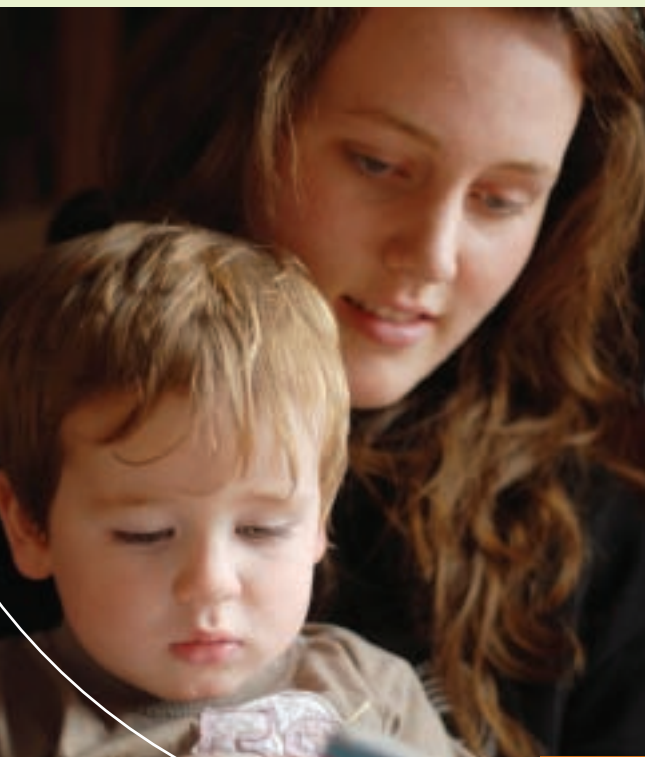
Entre 1996 et 2006, l'ensemble du territoire de la ville de Brossard a été marqué par une baisse du taux de chômage, qui est passé de à 9,6 % à 6,6 %. Cette diminution a été également observée au niveau de l'ensemble du Québec.

Pour ce qui est du taux de chômage mis relatif à la présence et à l'âge des enfants, on observe une diminution pour l'ensemble des situations. C'est au niveau des familles avec enfants de moins de 6 ans que l'on remarque la diminution la plus significative. En effet, pour ces familles, le taux est passé de 9,7 % en 1996 à 6,9 % en 2006, alors que pour les familles avec enfants de 6 ans et plus, le taux est passé de 6,6 % à 4,6 % pour cette même période.

- **Une population immigrante importante et en croissance :**

La population brossardoise se caractérise par une grande diversité ethnoculturelle. Ainsi, selon le recensement 2006, la ville comptait 23 640 immigrants. C'est donc 33 % de la population totale de Brossard qui est issue de l'immigration, comparativement à 28 % en 2001. Mentionnons également que 40 % de toute la population immigrante de l'agglomération de Longueuil se retrouve à Brossard.

Un regard sur la répartition de la population immigrante en fonction du lieu de naissance permet de constater que Brossard constitue la terre d'accueil pour des immigrants en provenance de plus de 45 pays dans le monde, et ce, sans compter les pays non répertoriés par Statistique Canada. On observe qu'une très grande proportion de ces immigrants est originaire d'Asie orientale (22 %), et d'Europe (22 %). Les immigrants asiatiques proviennent, quant à eux, en très grande partie de Chine (12 %), et de Hong Kong (7,4 %).



• **Logements et propriétés pour les jeunes familles : le budget se resserre**

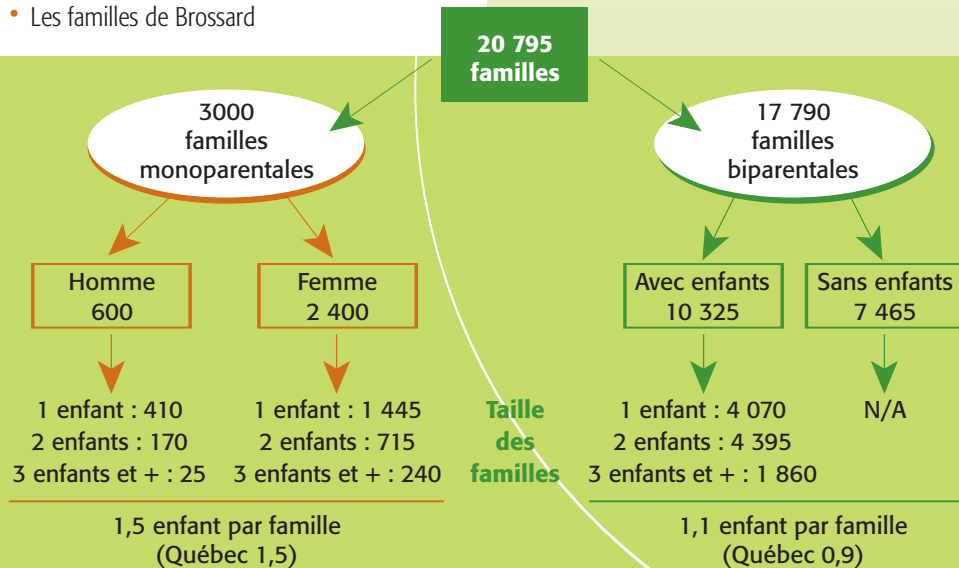
En 2006 on retrouvait davantage de ménages propriétaires que de locataires à Brossard. Presque trois ménages sur 4 étaient propriétaires de leur logement.

Au niveau du taux d'effort, lequel fait référence à la part du revenu qu'une famille consacre pour se loger, on observait en 2006 que 28 % des 3 510 ménages familiaux locataires qui vivent à Brossard consacraient plus de 30 % de leurs revenus aux paiements des dépenses de propriété (loyer, électricité, chauffage, etc.) alors que cette proportion est nettement moindre pour les ménages familiaux propriétaires, soit 13 %.

À l'instar de l'ensemble de la région, qui a vu le coût moyen d'un logement augmenter considérablement depuis 2001, pour bénéficier d'un logement qui réponde à leurs besoins, les familles de Brossard doivent se tourner vers la location d'un plus grand logement et ainsi consacrer une part plus importante de leurs revenus pour se loger. La seconde option est d'envisager l'achat d'une maison. Considérant la valeur moyenne des maisons, qui a connu une augmentation de 71 % depuis 2001 (passant de 137 052 \$ à 234 182 \$) celle-ci pourrait éventuellement constituer un frein à l'implantation de jeunes familles à la recherche d'une première propriété.

TABLEAU SYNTHÈSE

- Les familles de Brossard



Brossard reconnaît ses familles

Reconnaître la famille, c'est tenir compte de sa grande diversité, caractérisée par ses différents modèles, sa taille, son évolution et ses multiples réalités. Ainsi, l'énoncé suivant a fait consensus au sein du comité famille :

« La famille constitue le noyau de base de notre communauté. Elle prend forme et évolue dans une relation intergénérationnelle se définissant par des liens multiples et variés, quelle que soit la forme des différents modèles familiaux existants. C'est au sein de cette entité que se développent et se transmettent des valeurs importantes, dans le respect des collectivités et individus, tout au long des différentes étapes de la vie. La famille détient aussi la clef de notre avenir collectif; c'est elle qui donne la vie et forme les citoyens et les citoyennes de demain. »

Reconnaître la famille, c'est également valoriser son autonomie. Ainsi, la Ville n'entend aucunement se substituer à l'autorité parentale. La politique familiale veut d'abord reconnaître et soutenir les choix des parents en leur offrant un milieu de vie qui réponde à leurs besoins.

Reconnaître la famille, c'est aussi considérer la contribution de celle-ci à la collectivité, ainsi que sa compétence à agir sur le milieu.



Brossard, une communauté de valeurs

La Ville de Brossard reconnaît les quatre valeurs suivantes comme étant fondamentales à ses décisions et à sa conduite en matière de développement d'un milieu qui contribue à l'épanouissement des familles :

- **La solidarité**

Une communauté solidaire se manifeste par une responsabilité mutuelle d'assistance et d'entraide entre citoyens ;

- **L'équité**

Une communauté équitable prône un juste partage des ressources ;

- **Le respect**

Une communauté respectueuse, appelle au respect de la personne et fait référence à la politesse, à l'amabilité et à la sociabilité. Cette valeur réfère également au respect du bien commun, des lois et des règlements en vigueur et s'appuie sur un comportement socialement responsable ;

- **L'accueil**

Une communauté accueillante se manifeste par son ouverture aux autres.

Brossard s'engage auprès de ses familles

En s'engageant auprès de ses familles, Brossard entend confirmer son intention de les soutenir dans leur quotidien en leur offrant un milieu de vie qui encourage leur autonomie et leur sentiment d'appartenance à la communauté et qui leur propose un environnement dynamique, favorable à leur développement et à leur épanouissement.





Brossard agit par principes

Considérant l'importance de contribuer à une démarche collective de soutien aux familles et de fournir un guide portant sur le développement d'une intervention qui implique une vision d'ensemble de la communauté, la Ville de Brossard entend appuyer ses interventions auprès des familles sur les cinq principes suivants :

1. Une « culture famille » au centre de toutes les interventions

Par ce principe, la municipalité et ses partenaires reconnaissent l'importance de considérer l'incidence de chaque action sur la qualité du milieu de vie des familles. Ils reconnaissent également qu'une « culture famille » implique une approche cohérente et globale de tous les acteurs du milieu et les invite à travailler en étroite collaboration ;

2. L'accessibilité, un droit légitime pour les familles

En adoptant ce principe, la municipalité et ses partenaires reconnaissent que l'accessibilité — en matière de ressources financières, de temps et d'espace, mais aussi d'information — est un droit légitime pour les familles. L'accessibilité est une condition essentielle au développement de l'autonomie des familles et à leur participation à la vie collective ;

3. La participation sociale : un outil de développement personnel et collectif

Par ce principe, la municipalité et ses partenaires reconnaissent la famille comme le principal acteur de sa qualité de vie et le fait

que sa participation à la vie collective contribue activement au développement et au dynamisme de la communauté. Ce principe met aussi en évidence l'enrichissement des rapports collectifs et le sentiment d'appartenance qui se crée à travers la participation active ;

4. La concertation et le partenariat : des approches qui favorisent la mise en commun de l'expertise et des ressources

Par ce principe, autant la municipalité que ses partenaires reconnaissent que l'ampleur des interventions auprès des familles dépasse les seules compétences municipales. Par conséquent, ils reconnaissent la nécessité de mettre en commun l'expertise et les ressources du milieu et d'encourager la coordination des efforts entre les différents partenaires ;

5. L'amélioration continue de l'offre de services pour une réponse aux attentes et aux besoins évolutifs des familles

Par ce principe, la municipalité et ses partenaires reconnaissent la nécessité d'être continuellement à l'écoute des familles. Dans cette perspective, la politique familiale doit demeurer un guide flexible qui s'inscrit dans un processus continu et évolutif, de façon à pouvoir adapter efficacement les interventions aux nouvelles réalités.

Brossard agit pour le bénéfice de ses familles

Étant le niveau de gouvernance le plus proche du citoyen, la municipalité est particulièrement bien placée pour répondre aux besoins touchant l'amélioration de la qualité du milieu de vie des familles. Dans cette perspective, la municipalité peut agir à l'intérieur de ses responsabilités et de ses compétences en adaptant son approche de façon à intégrer la dimension familiale dans la planification et la réalisation de ses interventions.

Conséquemment, les orientations et les objectifs qui constituent le cadre d'intervention de la politique, s'articulent autour des cinq axes suivants, lesquels représentent les principaux champs de compétence de la municipalité :

1. la sécurité publique ;
2. le loisir, la culture et la vie communautaire ;
3. l'habitation et l'aménagement du territoire ;
4. le transport ;
5. l'environnement.



1. La sécurité publique

Un milieu de vie sécuritaire se veut un gage d'autonomie pour les familles. C'est la liberté de pouvoir se déplacer sans crainte pour sa sécurité et celle de ses proches. C'est également le sentiment d'évoluer en toute confiance dans son milieu de vie.

Orientation 1 : Permettre aux familles d'évoluer dans un environnement sécuritaire.

Objectifs :

- 1.1. *Accentuer la présence policière dans les parcs et à proximité des écoles ;*
- 1.2. *Améliorer la signalisation sur les sentiers polyvalents ;*
- 1.3. *Voir au respect du code de la route, surtout dans les quartiers résidentiels ;*
- 1.4. *Encourager la population à adopter des comportements sécuritaires ;*
- 1.5. *Bonifier l'éclairage dans les lieux qui suscitent un sentiment d'insécurité ;*
- 1.6. *Améliorer l'entretien des parcs (ramassage des déchets, enlèvement des graffitis, tonte du gazon, etc.) ;*
- 1.7. *Sensibiliser les citoyens aux dangers potentiels des piscines privées.*

Orientation 2 : Donner aux familles l'occasion de s'appropriier les lieux publics, afin de les rendre plus sécuritaires.

Objectifs :

- 2.1 *Soutenir tout groupe de citoyens ou organisme dont les actions visent à assurer la sécurité publique et physique des personnes ;*
- 2.2 *Maintenir des liens de proximité entre l'appareil municipal et les familles.*

2. Le loisir, la culture et la vie communautaire

Cet axe fait référence au dynamisme du milieu de vie et nourrit par le fait même, le sentiment d'appartenance à la communauté. Il propose une programmation diversifiée qui permette aux familles de se divertir et de créer des liens entre elles. Cet axe fait également référence à l'importance de considérer la diversité culturelle et de reconnaître l'apport indispensable des organismes communautaires.

Orientation 1 : Contribuer à la création d'un milieu de vie propice aux interactions.

Objectifs :

- 1.1 *Favoriser la création et le renforcement des liens entre les générations ;*
- 1.2 *Favoriser les relations entre les familles et entre les membres d'une même famille ;*
- 1.3 *Favoriser l'intégration des familles immigrantes et des communautés culturelles à la société d'accueil.*



Orientation 2 : Reconnaître les besoins et attentes des familles dans l'offre de services.

Objectifs :

- 2.1 *Contribuer à une offre de services diversifiée et accessible qui réponde aux besoins et attentes des familles ;*
- 2.2 *Contribuer à une offre de services qui réponde aux besoins et attentes des adolescents ;*
- 2.3 *Encourager et promouvoir l'intégration d'un mode de vie actif et sain dans le quotidien des familles ;*
- 2.4 *Améliorer, par le biais des outils de communication de la Ville, la visibilité et le caractère convivial de l'information destinée aux familles.*

Orientation 3 : Reconnaître et soutenir l'action communautaire.

Objectifs :

- 3.1 *Contribuer au maintien d'une vie communautaire et sociale active.*



3. L'habitation et l'aménagement du territoire

Cet axe fait référence à un milieu de vie aménagé et pensé en fonction des attentes des familles d'aujourd'hui. Un milieu de vie qui leur permette d'avoir accès aux principaux services tels épiceries, écoles, cliniques médicales, services de garde, etc.

Cet axe aborde également l'accès à une habitation qui réponde aux réalités et besoins évolutifs des familles.

Orientation 1 : Promouvoir et favoriser l'accessibilité à une habitation abordable et saine qui réponde aux besoins des familles.

Objectifs :

- 1.1 *Faciliter l'accès à la propriété pour les familles ;*
- 1.2 *Favoriser la construction d'habitations et de logements qui répondent aux réalités et besoins évolutifs des familles ;*
- 1.3 *Accroître le nombre de logements subventionnés pour répondre adéquatement aux besoins des familles en prenant soin de respecter la mixité des types d'habitation ;*
- 1.4 *Encourager les familles à bénéficier du programme de maison intergénérationnelle ;*
- 1.5 *S'assurer que les familles résident dans des habitations salubres.*

Orientation 2 : Planifier l'aménagement de la ville de façon à favoriser les familles.

Objectifs :

- 2.1 *Planifier et maintenir les services de proximité nécessaires à la qualité de vie des familles ;*
- 2.2 *Offrir aux familles des aménagements conviviaux qui répondent à leurs besoins.*

4. Le transport

Cet axe fait référence à la mobilité des familles et à l'accessibilité d'un moyen de transport qui réponde à leurs besoins, qu'il s'agisse de transport en commun, de covoiturage, de transport communautaire ou de l'utilisation du vélo à des fins utilitaires.

Orientation 1 : En collaboration avec le RTL, faciliter l'accès au transport en commun.

Objectifs :

- 1.1 *Améliorer les circuits de transport en commun (horaires et trajets) pour mieux répondre aux besoins des familles ;*
- 1.2 *Améliorer la visibilité de l'information relative au transport en commun.*

Orientation 2 : Faciliter les déplacements des familles en diversifiant les modes de transport.

Objectifs :

- 2.1 *Encourager et promouvoir l'utilisation de modes de transport tels que le covoiturage et le partage d'automobiles ;*
- 2.2 *Encourager et promouvoir les modes de transport actifs tels que le vélo et la marche.*

5. L'environnement

Cet axe fait référence à la préservation des espaces et des habitats naturels, à la qualité de l'air, de l'eau et des sols et à la quiétude du milieu de vie des familles. En plus d'être garant de la qualité de vie et de la santé des familles, un environnement de qualité se veut un héritage laissé aux générations futures.

Orientation 1 : Contribuer à l'embellissement et à la quiétude du milieu de vie des familles.

Objectifs :

- 1.1 *Minimiser la coupe d'arbres lors de l'aménagement de nouveaux projets résidentiels ;*
- 1.2 *Encourager les citoyens à prendre part à des projets d'embellissement et de reboisement des terrains publics et privés ;*
- 1.3 *Encourager les citoyens à adopter un comportement qui respecte le voisinage.*

Orientation 2 : Agir sur la qualité et la protection de l'environnement.

Objectifs :

- 2.1 *Encourager les citoyens à adopter un comportement respectueux de l'environnement (économie d'eau, recyclage, récupération, compostage) ;*
- 2.2 *Améliorer les pratiques de recyclage au sein des services municipaux et lors d'événements publics.*



Mise en œuvre et suivi de la politique

Dans le but d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique familiale sur l'ensemble de sa période active, soit approximativement 10 ans, la municipalité s'est dotée des moyens suivants :

- Procéder à la nomination d'un élu à titre de responsable des questions familiales qui aura le mandat de voir au bon déroulement de la mise en œuvre et du suivi de la politique en plus de représenter les familles au sein du conseil municipal ;
 - Maintenir, de façon permanente, le comité famille et lui donner le mandat de soumettre des avis et d'émettre des recommandations quant à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique. Ces recommandations seront acheminées tant à l'administration municipale qu'au conseil municipal ;
 - Confier au service du loisir, de la culture et de la vie communautaire le mandat d'assurer la coordination et le suivi de la politique familiale et de ses plans d'action en concertation avec l'ensemble des services municipaux et des organismes du milieu concernés. À cet effet, le service du loisir, de la culture et de la vie communautaire devra :
- Élaborer les plans d'action triennaux qui viendront préciser l'échéancier et les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions ;
 - Instaurer, sur une base annuelle, des mécanismes de suivi et d'évaluation qui prendront en considération les progrès réalisés, les changements qui s'opèrent dans l'environnement et les consensus dégagés quant aux objectifs à atteindre ;
 - Accompagner les services municipaux engagés dans la mise en œuvre des actions en leur fournissant les outils nécessaires pour s'assurer que toutes les actions fassent l'objet d'un suivi et d'une évaluation ;
 - Assurer la diffusion, auprès des acteurs impliqués, de l'information relative au suivi de la politique et de ses plans d'action.



Conclusion

Avec cette nouvelle politique familiale, la Ville de Brossard désire offrir un terreau renouvelé et fertile à son arbre de la famille et lui donner les meilleures chances de grandir et de prendre racine dans la communauté.

Au terme de cette démarche, la politique familiale et son plan d'action fourniront un cadre de référence qui guidera les interventions de la municipalité, afin de faire de cette politique un outil de développement durable au service des familles.

Afin de réaliser ce projet ambitieux, la Ville de Brossard devra continuer de compter sur la collaboration et l'action concertée de l'ensemble de ses partenaires et de ses familles.

« Brossard, ma famille » est un défi que nous devons relever ensemble.



Remerciements

Une politique familiale ne saurait s'élaborer et se construire sans le travail, la ténacité et la passion de nombreuses personnes. À cet égard, nous tenons à remercier :

- dans un premier temps, les membres du comité de la politique familiale qui ont, par leur générosité, leur engagement et leur expertise, contribué à l'élaboration de ce projet ;
- les adolescents, les parents, les personnes âgées et les organismes qui ont participé aux consultations. Leur collaboration a permis d'alimenter ce projet de suggestions mieux adaptées aux réalités des familles ;
- les membres du personnel de l'organisation municipale, qui ont participé à l'une ou l'autre des étapes de la démarche ;
- et enfin, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFAFCF) du gouvernement du Québec, pour sa contribution financière à la réalisation de cette politique ainsi que le Carrefour action municipale et famille pour son expertise professionnelle.



Grandir ensemble

Bibliographie

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE. Guide d'information sur l'action municipale en faveur des familles, Greenfield Park, Carrefour action municipale et famille, 2004.

COMITÉ INTERSECTORIEL SUR LA SÉCURITÉ DANS LES MILIEUX DE VIE. Guide à l'intention des municipalités. Sécurité dans les milieux de vie. Pour le mieux-être des citoyens, des citoyennes et des familles, 1999, 69 p.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SUR LA FAMILLE DU QUÉBEC. « Dossier famille et municipalité », Recherches sur la famille, vol.5, no 1, hiver 2004, 16 p.

QUÉBEC (PROVINCE). MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. La municipalité : un lieu de qualité pour les familles, Québec, 2003, 25 p.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. Démographie et famille. Les impacts sur la société de demain. Les actes du colloque tenu les 28 et 29 novembre 2000, 2001, 253 p.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. Les parents au quotidien. Rapport 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, 2004, 95 p.

QUÉBEC (PROVINCE). AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE. Portrait de l'habitation dans des secteurs défavorisés de la Montérégie, Protocole d'enquête, 2006, 20 p.

DOCUMENTS DE MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES

GATINEAU (VILLE). Documents préparatoire au Forum sur la politique familiale: synthèse de la consultation gatinoise auprès des jeunes, des familles et des personnes de 50 ans et plus, document de travail, [version électronique] <http://www.ville.gatineau.qc.ca/politique-familiale.htm>, octobre 2004.

LÉVIS (VILLE). États généraux de la famille, Bilan des actions familles, 2002, 22 p.

QUÉBEC (VILLE). Pour une harmonisation des politiques municipales. Condensé des politiques actuelles, Document de travail, juin 2001, 67 p.

SHERBROOKE (VILLE). Diagnostic, Harmonisation des politiques familiales de la ville de Sherbrooke, 2003, 119 p.

LES RÉFÉRENCES STATISTIQUES

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Recensement de la population [en ligne] http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/stats_regnl/index.htm

BUREAU DE LA STATISTIQUE. CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE; MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE DU QUÉBEC. Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec, 1999, 206 p.

STATISTIQUE CANADA. Données des recensements de 1996, 2001 et 2006 [en ligne] <http://www12.statcan.ca/francais/census01/home/Index.cfm>

STATISTIQUE CANADA. Profil des communautés de 2001 [en ligne] http://www12.statcan.ca/francais/profil01/PlaceSearchForm1_F.cfm

QUÉBEC (PROVINCE). Atlas de la santé et des services sociaux du Québec, indice de défavorisation, mis à jour, dans sa version nationale, à partir de données recueillies lors du recensement de 2001 [en ligne] http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/atlas/atlas/indicateurs/defav/defav_2001.php



Brossard